

DÉLIBÉRATIONS

N° 2024/071/8.8

Feuillet n°096



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Pazayac, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 28 juin 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	36
Votants :	41
Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Coralie DAUBISSE BOYER, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE. Caroline VIEIRA, Nicole DUBREUIL RAVIDAT, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET,

Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Claude TURBANT représenté par Betty CHABANE, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Dominique DURAND représenté par REBIERE Emmanuel.

Excusés : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Roland MOULINIER donne pouvoir à Nicolas DJERBI, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Nadine PIERSON donne pouvoir à Francine BOURRA Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Edmond Claude DELPY, Mattia TRENTEMONT, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Jean-Michel LAGORSE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Nicole DUBREUIL RAVIDAT,

SECRÉTAIRE : Mme Nicole DUBREUIL RAVIDAT.

OBJET : Convention relative à la mise en place d'un dispositif de télésurveillance du PR du Valat sur Terrasson

Conformément au contrat de concession de service public d'assainissement collectif de la CCTHPN et à l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif « aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 », le concessionnaire, la Compagnie Générale des Eaux – Véolia Eau doit mettre en œuvre un diagnostic permanent sur les systèmes d'assainissement de Terrasson-Lavilledieu.

AR Prefecture

024-200041150-20240708-DE202471-DE
Reçu le 11/07/2024

Les objectifs de ce diagnostic permanent sont de :

- Connaître, en continu, le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement ;
- Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système ;
- Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées ;
- Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

Le concessionnaire doit la mise en place de mesures des débits entrants et sortants des postes de relevage, ainsi que des mesures de comptage en réseau et l'équipement des déversoirs d'orage.

De ce fait, le concessionnaire pour mener sa mission doit avoir accès aux données du poste de relevage « Du Valat » situé rue Maurice Ravel sur la commune de Terrasson-Lavilledieu, propriété de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) et exploité par la Société des Eaux de l'Agglomération du Bassin de Brive (SEABB). Cet accès se fera par la mise en place d'un dispositif de télésurveillance.

Pour permettre cette opération, il est préférable de conclure une convention quadripartite entre la CABB, la SEABB, la CCTHPN et Véolia Eau.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré DÉCIDE à l'unanimité :

- **De valider** la convention avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, la Société des Eaux de l'Agglomération du Bassin de Brive (SEABB) et la Compagnie Générale des Eaux-Véolia Eau.
- **D'Autoriser** Monsieur le Président à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 09/07/2024

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20240708-DE202471-DE
Reçu le 11/07/2024